

EPARGNE HUMAINE & INTELLIGENTE

Nouvel enrichissement des contrats Altaprofits Vie et Altaprofits Capitalisation avec l'approche « multi-poches » (dite aussi « par compartiment » ou « combinable ») pour les épargnants ayant opté pour la « gestion pilotée »

Avec une connaissance approfondie de son marché et de ses évolutions, Altaprofits a toujours défendu les intérêts des épargnants. Cette démarche responsable et respectueuse est dans l'ADN d'Altaprofits depuis sa création : il s'agit de toujours leur apporter le meilleur rapport qualité/prix, aux nouveaux comme aux anciens souscripteurs, quelle que soit l'ancienneté du contrat qu'ils détiennent. C'est dans cet esprit qu'Altaprofits fait évoluer régulièrement la gamme de contrats qu'il propose ; c'est le cas aujourd'hui pour Altaprofits Vie et Altaprofits Capitalisation, contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Generali Vie. Altaprofits Vie, 19 ans d'âge, vient par ailleurs de se voir décerner le TOP D'OR 2019 DE L'ASSURANCE VIE EN LIGNE par TOUTSURMESFINANCES, dans la catégorie « MEILLEUR SERVICE CLIENT ».

Altaprofits, 1^{er} e-courtier vie et 1^{ère} FinTech française (19 ans d'expérience), poursuit l'enrichissement de ses contrats **Altaprofits Vie** et **Altaprofits Capitalisation** gérés et assurés par Generali Vie.

Rappelons que ces contrats peuvent être gérés :

- en **gestion libre**,
l'épargnant compose librement son allocation d'actifs sur l'ensemble des supports financiers du contrat (fonds en euros, supports immobiliers, OPC, FCPR, titres vifs, etc.).
- en **gestion pilotée**,
sur les conseils de Lazard Frères Gestion, l'assureur Generali Vie gère le contrat ; l'épargnant peut déjà depuis 2006 adjoindre du fonds en euros.

A retenir :

Désormais, les épargnants ayant opté pour la « gestion pilotée » pourront aussi investir sur des supports immobiliers mais aussi sur un FCPR, des fonds structurés et d'une manière générale, tous les supports qui nécessitent un avenant au contrat.

Cette flexibilité nouvelle renforce l'attrait de l'option « gestion pilotée » car elle permet à l'épargnant de diversifier l'allocation de son contrat, et donc de mieux répondre à ses attentes.

L'offre complète disponible pour les épargnants ayant choisi la gestion pilotée est dorénavant la suivante :

- **la gestion pilotée proprement dite**,

l'assureur, qui bénéficie des conseils de Lazard Frères Gestion, propose 10 profils : au 31/12/2018, les profils de 1 à 9 et « Carte blanche » ont généré de 9,38 % à 21,11 % nets* de rendement sur 5 ans.

- **deux fonds en euros**,

Eurossima et Netissima, qui ont respectivement servi un taux de rendement 2018 de 1,65 % nets* et de 2,25 % nets*.

- **des supports immobiliers**,

. 2 SCI (Société Civile Immobilière) : Capimmo (Primonial REIM), GF Pierre (Generali Real Estate),
. 3 SCPI (Société Civile de Placement en Immobilier) : Selectinvest 1 (La Française), Altixia Cadence XII (ALTIXIA REIM), Altixia Commerces (ALTIXIA REIM) ; d'autres SCPI seront prochainement disponibles,
. 2 OPC (Organisme de Placement Collectif en Immobilier) : l'OPCI Premium (Primonial REIM), l'OPCIMMO P (Amundi Asset Management).

En 2018, ces SCI - SCPI ont affiché jusqu'à 6,25 % nets* de performance et jusqu'à 2,95 % nets* pour les OPCI.

- **un FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque),**

Isatis Capital Vie & Retraite Retraite – code ISIN : FR0013222353 (Isatis Capital) dont la performance depuis sa création (31/05/2017) est de 2,99 % nets* au 29/03/2019.

- **des fonds structurés,**

Ils sont proposés aux souscripteurs dès que les opportunités se présentent.

« Notre souhait est de permettre aux souscripteurs de pouvoir gérer au mieux leur épargne, quelle que soit la configuration des marchés ; la souplesse nouvelle que nous introduisons en gestion pilotée illustre cette démarche de diversité », commente **François Leneveu, cofondateur et Directeur Général d'Altaprofits.**

Pour résumer le fonctionnement des modes de gestion :

En mode de gestion libre, l'épargnant sélectionne lui-même les supports d'investissement. Dans ce cas, chez Altaprofits, il dispose d'un accompagnement personnalisé et totalement gratuit. Il définit son profil d'investisseur en ligne puis élabore son allocation d'actifs :

. En prenant conseil auprès des Conseillers en Gestion de Patrimoine qualifiés d'Altaprofits qui le renseignent et/ou qui lui expliquent les différentes voies possibles ; il est guidé jusqu'à la finalisation de ses choix d'investissement,

. En retenant l'une des allocations personnalisées produites par le robo-advisor, l'« Asset Allocator »,

. Le service « Gestion Suivie » est adapté à la gestion libre de ses avoirs ; il lui permet d'être averti lors de variations importantes du rendement et du risque des investissements afin qu'il puisse agir pour rééquilibrer son portefeuille.

En mode de Gestion pilotée (également appelée Gestion sous mandat ou Gestion déléguée), l'épargnant ne s'occupe de rien. Il confie le choix et le suivi des supports à l'assureur qui bénéficie des conseils personnalisés d'une société de gestion (ici Lazard Frères Gestion) en fonction du profil de gestion pilotée qu'il a choisi (ici l'un des profils de 1 à 9 ou le profil « Carte blanche »).

**Du 13/06/2019 au 29/08/2019,
une offre promotionnelle accompagne cette évolution**

- Pour l'ouverture d'un nouveau contrat, sous conditions, 300 € offerts, sous forme de bons cadeaux, pour toute ouverture d'un contrat Altaprofits Vie ou Altaprofits Capitalisation avec un premier versement minimum de 10 000 € dont 50% minimum investi sur l'orientation de gestion pilotée que l'assureur gère avec les conseils de Lazard Frères Gestion et 50 % en gestion libre (fonds en euros et/ou supports immobiliers et/ou FCPR) **qui présentent un risque de perte en capital.**

- Pour les épargnants détenteurs d'un contrat Altaprofits Vie ou Altaprofits Capitalisation, sous conditions, 150 € offerts, sous forme de bons cadeaux, pour un 1er versement de 25 000 € minimum investi à 50% sur l'orientation de gestion pilotée que l'assureur gère avec les conseils de Lazard Frères Gestion et 50% en gestion libre (fonds en euros et/ou supports immobiliers et/ou FCPR) **qui présentent un risque de perte en capital.**

L'assureur garantit le capital investi sur le contrat en fonds en euros déduction faite des frais de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux.

L'investissement sur des supports en unités de compte ne comporte pas de garantie en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution

des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

A noter que :

. Les documents d'informations clés des contrats Altaprofits Vie et Altaprofits Capitalisation contiennent les informations essentielles de ces contrats. Ces documents s'obtiennent auprès d'Altaprofits ou en se rendant sur le site www.generali.fr.

. Le contrat Altaprofits Vie est un contrat d'assurance vie individuel en euros et/ou en unités de compte assuré par Generali Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

. Le contrat Altaprofits Capitalisation est un contrat de capitalisation en euros et/ou en unités de compte assuré par Generali Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

** Les rendements et la performance mentionnés dans ce communiqué s'entendent nets de frais de gestion des contrats, hors prélèvements sociaux et fiscaux.*

SUIVEZ-NOUS:



#Epargne #assurancevieenligne
#investissement #placement #ETF
#Insurtech #fintech #Finance
#DigitalTransformation #CustomerExperience #UserExperience

Contacts presse :

Brigitte Huguet – 01 46 34 78 61 – information-presse@altaprofits.fr

A propos d'Altaprofits : Altaprofits est le **créateur de l'assurance vie en ligne "sans frais d'entrée" en France**. Fort d'une expérience de 19 ans, Altaprofits n'a cessé d'innover tant sur la diversité des supports proposés (Exchange Traded Fund, titres vifs, OPCV, SCI, SCPI), que sur l'étendue de sa gamme (assurance vie et celle de droit luxembourgeois, PEP, PEA, contrats retraite : PERP et Madelin, prévoyance), la diversité de ses partenaires (compagnies d'assurance et gestionnaires de renom) ou encore sur le déploiement d'outils de simulation, pilotage et suivi quotidien des investissements. Cette stratégie de long terme lui a permis de positionner et d'affirmer son leadership de **e-courtier** et de **FinTech** proposant une offre d'épargne complète et adaptée à chaque besoin sur le site www.altaprofits.com. Altaprofits reçoit également dans ses bureaux parisiens situés au 17, rue de la Paix à Paris.

Courtage d'assurances et MIOBSP : Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances. ORIAS n° 07 023 588, www.orias.fr, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cédex 09.

Produits financiers et bancaires : Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le n° D011735 auprès de la CNCIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Altaprofits - Société Anonyme de courtage d'assurances à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 067 200 Euros - RCS Paris 428 671 036. Code NAF : 6622Z. 17, rue de la Paix - 75002 Paris, www.altaprofits.com. Tél. : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé) - Fax : 01 44 77 12 20.

Communication à destination des professionnels.